



Communiqué de presse 24 février 2022

Le syndicat CGT de l'établissement public CDC soutient l'action des personnels de l'Association de gestion des restaurants de la Caisse des Dépôts et Consignations (AGR) travaillant sur le site de la CNP à Angers dans leur combat contre la direction de la CNP.

La CNP, ancienne filiale directe de la CDC et aujourd'hui filiale indirecte via le groupe La Poste, a fait le choix de se séparer de l'AGR pour la restauration de son nouveau site d'ISSY LES MOULINEAUX, et ce, malgré l'opposition des élus du CSE et de la majorité des syndicats.

Aujourd'hui, c'est sur le site d'Angers de la CNP que l'AGR va être mise en concurrence alors qu'elle assure le service de restauration depuis la création du site avec satisfaction.

La décision de la direction de la CNP n'est que politique et choisit de détruire un des derniers liens qui la reliait à son ancienne maison mère au détriment des personnels AGR et CNP.

La mise en concurrence de l'AGR dans les entités du groupe CDC est absurde et a conduit à la perte de lieux de restauration par l'association.

Eric Lombard, directeur général de la Caisse des Dépôts, met en avant sa vision groupe. Qu'il l'assume en obligeant les filiales à être membres de l'association AGR afin d'éviter sa mise en concurrence dans les appels d'offres et lui permettre de conserver une activité auto-gérée de la restauration collective dans tout le groupe CDC.

Paris, le 24 février 2022  
Contact : Jean-Pascal SURE

[jean-pascal.sure@caissedesdepots.fr](mailto:jean-pascal.sure@caissedesdepots.fr)

06 82 98 49 24

